

Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue le 4 septembre 2018 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire des réunions, soit 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire, et messieurs les conseillers : Yves Fontaine, Mario Guimont, Wilfrid Bérubé, Yvan Lepage ainsi que mesdames les conseillères Céline Dubé Ouellet et Denise Lord formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Jacques Bonenfant.

La secrétaire-trésorière assiste également à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Jean-Jacques Bonenfant procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenue.

Il accueille également les nouveaux membres du conseil, soient madame Denise Lord et monsieur Yvan Lepage.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2018-09-110

Monsieur le maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par; Céline Dubé
Appuyé par; Wilfrid Bérubé

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2018
RÉSOLUTION 2018-09-111

Les membres ont reçu copie de ce procès-verbal dans les jours précédant la réunion.

Il est proposé par; Yves Fontaine
Appuyé par; Wilfrid Bérubé

Et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2018
RÉSOLUTION 2018-09-112

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier.

Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par ; Yves Fontaine

Et résolu que les comptes à payer au montant de 64 060.46\$, des comptes payés en août pour 27 381.81\$, ainsi que les salaires des employées et du conseil municipal payés au montant de 14 551.18\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Dominique Létourneau, secrétaire-trésorière
- la conciliation bancaire en date du 31 août est déposée

5. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au conseil par monsieur le maire et/ou la secrétaire;

- **Élection Québec** demande notre collaboration afin de fournir des locaux conforme
- **Club des 50 ans et plus de Lots-Renversés/** demande d'ajout de lumières de rue face de l'église

Cette demande a été refusée.

- **Fabrique Lots-Renversés/** commandite concert à l'église le 2 septembre 2018
Un montant de 25\$ a été accordé pour cette activité.
- **Club des 50 ans et plus de Lots-Renversés/** Activités annuelles, un montant de 25\$ a été accordé.

➤ AIDE FINANCIÈRE AUX CUISINES COLLECTIVES RÉSOLUTION 2018-09-113

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Yvan Lepage

Et résolu, que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la demande présentée par les cuisines collectives de notre municipalité, pour défrayer une partie du coût de location des locaux utilisés pour la saison 2018-2019.

➤ LETTRE DE MONSIEUR DONALD BÉRUBÉ

- Monsieur Donald Bérubé demande la réouverture du contrat en vigueur pour la location du tracteur servant à l'entretien du pont de glace, pour y introduire une clause de transfert du contrat en cas de vente du tracteur.
- Ce cas a été discuté en l'absence du conseiller Wilfrid Bérubé.
- Il a été décidé par le conseil de ne pas accepter la demande de réouverture.

➤ MAMOT

Notre programmation modifiée de la TECQ a été acceptée par le ministère des affaires municipales et occupation du territoire.

➤ Association Entre-Amis

- La demande de participer au 40^e anniversaire de cet organisme a été rejetée.

6. DOSSIERS DU MAIRE

➤ RETOUR SUR LE CONSEIL DE LA MRC

Présentation du nouvel inspecteur Yan Frangirard
Acceptation d'un projet WiFi, pour secteur Lots-Renversés
Présentation des états financiers de la MRC
Versement 2 de nos revenus éoliens (supérieurs aux prévisions)
Report du dépôt de notre nouveau rôle d'évaluation (fin novembre)

- ENTENTE POUR ENTRAIDE JAL (VOIRIE)

Les trois municipalités du JAL sont en discussion sur une éventuelle entente de prêt de service, moyennant tarification.

- **PROGRAMME « MUSCLEZ VOS MÉNINGES »**

Demande de collaboration pour diffuser l'information sur cette activité, créée par l'Association des aînés de l'Université du Québec à Rimouski, pour les personnes de 50 ans et mieux. Nous allons le publier dans le journal local.

- **APPEL DE PROJET DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

J'ai reçu une note par courriel nous informant que c'est le moment de déposer nos projets au ministère de la Famille. Le sujet est traité au point suivant.

7. REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

REPRÉSENTATION RIDT/RÉGIE INTER-MUNICIPALE DES DÉCHETS
RÉSOLUTION 2018-09-114

Madame Céline Dubé Ouellet est désignée comme substitut en remplacement de madame Chloé Ouellet. Elle représentera la municipalité en cas de non disponibilité de monsieur Jean-Jacques Bonenfant.

Il est proposé par; Denise Lord
Appuyé par; Wilfrid Bérubé

Et est résolu que madame Céline Dubé Ouellet soit nommée comme représentante substitut de la Municipalité sur le comité de la RIDT.

Adopté à l'unanimité

REPRÉSENTATION CDT/CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
RÉSOLUTION 2018-09-115

Attendu que le poste laissé vacant par le départ de Jean-Claude Rodrigue est comblé par le conseiller Yvan Lepage.

Il proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Yves fontaine

Et est résolu que le conseiller Yvan Lepage soit désigner pour siéger et représenter la Municipalité sur le comité de la CDT.

Adopté à l'unanimité

REPRÉSENTATION POUR LE COMITÉ DES LOISIRS
RÉSOLUTION 2018-09-116

Attendu que le poste laissé vacant par le départ de Chloé Ouellet est comblé par le conseiller Yvan Lepage.

Il proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Yves fontaine

Et est résolu que le conseiller Yvan Lepage soit désigner pour siéger et représenter la Municipalité sur le comité des loisirs.

REPRÉSENTATION COMITÉ DE VOIRIE
RÉSOLUTION 2018-09-117

Le conseil désigne messieurs Jean-Jacques Bonenfant, Yves Fontaine, Wilfrid Bérubé et Yvan Lepage comme représentants du conseil sur le comité voirie. Le contremaître et la directrice générale font également partie de ce comité.

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Yves Fontaine

Et est résolu que ses membres du conseil soient nommés pour siéger sur le comité voirie.

Adopté à l'unanimité

REPRÉSENTE QUESTIONS FAMILLES
RÉSOLUTION 2018-09-118

Le conseil désigne madame Denis Lord, conseillère, au titre de responsable des questions familles et de la démarche MADA pour la municipalité de Saint-Juste-du-lac.

Il proposé par; Mario Guimont
Appuyé par; Céline Dubé Ouellet

Et est résolu que madame Denise Lord soit désignée pour représenter la Municipalité pour tous dossiers sur la politique familiale, la démarche MADA et les questions familles.

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE
RÉSOLUTION 2018-09-119

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Juste-du-lac a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Juste-du-lac désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

SUR LA PROPOSITION de madame Céline Dubé Ouellet, conseillère
APPUYÉE par monsieur Yves Fontaine, conseiller

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal¹

D'autoriser monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire, à signer au nom de la municipalité de Saint-Juste-du-lac tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

de confirmer que madame Denise Lord est l'élue responsable des questions familiales.

8.FORMATION LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE POUR YVAN LEPAGE
Résolution 2018-09-120

Attendu que Tous les Élus doivent obligatoirement suivre une formation sur le comportement éthique

Attendu que M. Lepage doit s'inscrire à participer en ligne à ladite formation

Il est proposé par : Wilfrid Bérubé
Appuyé par : Denise Lord

Et résolue par la municipalité de Saint-Juste-du-Lac de procéder à l'inscription de M. Lepage à la formation sur le comportement éthique et d'assumer le cout d'inscription de 300\$.

Adopté à l'unanimité

9. CONTRAT DE TRAVAIL POUR RINO CARON
RÉSOLUTION 2018-09-121

Considérant l'embauche saisonnière de Rino Caron, employé municipal de voirie d'été

Il est proposé par : Yves Fontaine
Appuyé par : Wilfrid Bérubé

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac rédigera un contrat de travail qui détaillera le poste occuper, la rémunération et la méthode de rémunération des heures, les congés et vacances ainsi que les avantages liés à son emploi.

Le contrat sera signé par monsieur le maire et l'employé puis déposé au dossier de celui-ci.

Adopté à l'unanimité

10.ACHAT EN VRAC DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR L'ABRASIF
RÉSOLUTION 2018-09-122

La municipalité a reçu deux soumissions soient Sel Warwick et Sebc, pour l'achat d'abrasif sel de déglacage

Il est proposé par; Céline Dubé Ouellet
Appuyé par; Wilfrid Bérubé

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la soumission reçue de l'entreprise Sel Warwick au prix de 104.50\$/Tm pour l'achat de 37tm.

Adoptée à l'unanimité

11.FORMATION SANTÉ-SÉCURITÉ SUR CHANTIERS DE
CONSTRUCTION POUR LE CONTREMAITRE ET LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE
RÉSOLUTION 2018-09-123

Attendu qu'il est obligatoire d'avoir en sa possession la carte d'attestation de santé et sécurité sur chantier de construction pour toute visite sur un chantier

Attendu qu'un important chantier routier débutera sous peu dans la municipalité

Attendu qu'il est primordial pour le contremaître et la Dg de visiter régulièrement le chantier

Il est proposé par; Denise Lord
Appuyé par ; Céline Dubé Ouellet

Et résolu d'autoriser Yves Michaud, contremaître et Dominique Létourneau, directrice générale à suivre ladite formation. Les couts d'inscriptions de 250\$ par personne seront défrayés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

12. OBTENTION D'UNE CARTE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES ACHATS EN LIGNE
RÉSOLUTION 2018-09-124

Considérant l'utilité nécessaire d'une carte de crédit pour effectuer des achats de fournitures sur internet et/ou des réservations.

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par ; Céline Dubé Ouellet

Et résolu d'autoriser Jean-Jacques Bonenfant, maire et Dominique Létourneau, directrice générale, de faire la demande d'une carte de crédit au nom de la municipalité et de les autoriser à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à l'obtention de ladite carte de crédit.

Attendu que cette carte est pour les besoins de la municipalité et ne pourra être utilisée que par les personnes autorisées, soit le maire et la directrice générale.

13.POLITIQUE DE GESTION DES DOCUMENTS
RÉSOLUTION 2018-09-125

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac est un organisme public visé de ladite loi

Attendu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par; Céline Dubé Ouellet
Appuyé par ; Yves Fontaine

D'autoriser Dominique Létourneau, directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

A) ÉTAT DES RÉSULTATS/ CDT

Mario Guimont, président de la CDT, présente l'état des résultats en date du 31 août 2018.

B) REGROUPEMENT DES OMH RETRAITS DE RIVIÈRE-BLEUE
RÉSOLUTION 2018-09-126

Il est autorisé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Céline Dubé

D'entériner les modifications apportées à la résolution 2018-06-83 pour le regroupement des 8 offices municipaux participant au projet.

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES
MUNICIPALITÉS DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC, DE
BIENCOURT, DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC, DE LAC-DES-
AIGLES, DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG, DE
POHÉNÉGAMOOK, DE SAINT-JUSTE-DU-LAC ET DE SAINT-
LOUIS-DU-HA! HA!
RÉSOLUTION 2018-06-83**

ATTENDU QUE les Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! un projet d'entente de regroupement des neuf (8) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**Proposé par : Wilfrid Bérubé
Appuyé par : Céline Dubé Ouellet**

Et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée à l'unanimité

C)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenue selon le règlement en vigueur.

**14. CLÔTURE DE LA RÉUNION
RÉSOLUTION 2018-09-127**

À 20h55 il est proposé par Wilfrid Bérubé de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

Maire

secrétaire-trésorière